



Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3

CHALON-SUR-SAONE

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 25/09/2023 au 13/12/2023

Inscriptions du 07/11/2022 au 07/09/2023

>> Durées

- Durée indicative : 224 Heure(s)

- Durée totale : 224 h (dont 224 h en centre)

Formation en alternance une semaine sur deux

>> Effectif

De 4 à 10

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 4256.00 € TTC

Pack Réglementation ERP (versions commentées) et IGH inclus

>> Lieu de la formation

GRETA 71 - Sud Bourgogne

Antenne de Chalon s/ Saone

141 avenue Boucicaud

71100 CHALON-SUR-SAONE

>> Votre interlocuteur

Bouchra LAGHLID

Assistante commerciale et communication

Tél. : 03 85 99 19 77

greta71.contact@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 71 - Sud Bourgogne

33 Ter Avenue de Paris

71100 CHALON SUR SAONE

Tél. : 03 85 99 19 77

greta71.contact@ac-dijon.fr

Siret : 19710012600048

N° d'activité : 2671P002171

www.bourgogne-greta.fr

>> OBJECTIF(S)

Se préparer aux fonctions de chef de service de sécurité incendie et aux épreuves théoriques et pratiques permettant d'obtenir le SSIAP 3 (diplôme du ministère de l'Intérieur suivant l'arrêté du 02 Mai 2005)

>> PRÉREQUIS

- Sans niveau spécifique

Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, le candidat devra remplir l'une des conditions suivantes :

- Disposer d'un diplôme de niveau IV minimum, ou

- Être titulaire du diplôme SSIAP 2 et justifier de 3 ans d'expérience dans la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail

Il devra en outre être titulaire d'une des attestations de formation au secourisme suivante :

- AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans

- SST ou PSE en cours de validité

>> CONTENU

Conforme au programme défini dans l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

1ère partie : Le feu et ses conséquences

- 1ère séquence : le feu

- 2ème séquence : comportement au feu

- 3ème séquence : mise en oeuvre des moyens d'extinction

2ème partie : la sécurité incendie et les bâtiments

- 1ère séquence : matériaux de construction

- 2ème séquence : étude de plans

- 3ème séquence : outils d'analyse

3ème partie : la réglementation incendie

- 1ère séquence : organisation générale de la réglementation

- 2ème séquence : classement des bâtiments

- 3ème séquence : dispositions constructives et techniques

- 4ème séquence : moyens de secours

- 5ème séquence : visites

- 6ème séquence : notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

4ème partie : gestion des risques

- 1ère séquence : analyse des risques

- 2ème séquence : réalisation des travaux de sécurité

- 3ème séquence : documents administratifs

5ème partie : conseil au chef d'établissement

- 1ère séquence : information de la hiérarchie

- 2ème séquence : veille réglementaire

6ème partie : correspondant des commissions de sécurité

- 1ère séquence : commissions de sécurité

7ème partie : le management de l'équipe de sécurité

- 1ère séquence : organiser le service
- 2ème séquence : exercer la fonction d'encadrement
- 3ème séquence : notions de droit du travail
- 4ème séquence : notions de droit civil et pénal

8ème partie : le budget du service sécurité

- 1ère séquence : suivi budgétaire du service
- 2ème séquence : fonction achat
- 3ème séquence : fonction maintenance

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
- Interentreprise
- En centre

- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas, Travaux pratiques

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien

Admission sur dossier

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 (Sans niveau spécifique)

Epreuve théorique (QCM de 40 questions), élaboration d'une notice technique de sécurité à partir de plans portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou 2ème catégorie et un oral à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité.

Le jury d'examineurs est composé de 3 personnes :

- un Président de jury (Directeur départemental des services d'incendie et de secours du département où se déroule l'examen ou le Général commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris)
- deux chefs de service de sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un ERP ou un IGH

>> INTERVENANT(E)(S)

Intervenants professionnels du domaine de la sécurité incendie